Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_330-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Délibération n° 2026.330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	54
Contre :	0
Abstention :	0

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

**2026.330 - Pôle Sport Loisirs - A BOUVET
Convention avec la commune de Saint-Georges-de-Reintembault**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_330-DE

Fougères Agglomération **2026.330**

2026.330 - Pôle Sport Loisirs - A BOUVET
Convention avec la commune de Saint-Georges-de-Reintembault

Fougères Agglomération est propriétaire d'un ensemble immobilier destiné à la pratique sportive, situé à Saint-Georges-de-Reintembault et dénommé : » Complexe sportif Albert Bouvet ».

Par l'intermédiaire d'un prestataire de services, Fougères Agglomération assure le gros entretien ménager de la salle, selon une fréquence prévisionnelle mensuelle.

Elle prend également en charge certaines interventions ponctuelles et spécifiques, notamment le nettoyage de la vitrerie en hauteur et des tatamis.

Fougères Agglomération assure également l'entretien et la maintenance des installations techniques - pompe à chaleur (PAC), ventilation mécanique contrôlée (VMC), eau chaude sanitaire (ECS), installation électrique, moyens de levage, etc. - ainsi que la réalisation des contrôles techniques réglementaires.

Elle met à la disposition de la commune le matériel technique nécessaire à l'entretien et en assure la maintenance et le renouvellement.

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault assure l'entretien courant du complexe sportif, selon les modalités suivantes :

- Entretien extérieur : taille, tonte et balayage des abords de l'équipement.
- Entretien intérieur courant : nettoyage des sanitaires, des vestiaires, de la salle des tapis, des aires sportives et des autres espaces, en fonction du planning d'utilisation et des besoins ; repérage des problèmes techniques et signalement des dégradations.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er novembre 2026 au 1er novembre 2029.

Vu l'avis de la commission « Équipements communautaires non culturels » en date du 19 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de cette convention 2026 / 2029,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET